



Accroître la participation des artistes du Nouveau-Brunswick aux programmes de subventions du Conseil des arts du Canada : axes stratégiques

D'après une analyse statistique du financement accordé par le
Conseil des arts du Canada aux artistes du Nouveau-Brunswick de 2013 à 2018

Sarah Beth Parker, agente de programmes, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Joss Richer, directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

6 décembre 2019

Table des matières

Résumé	3
Limites de l'analyse.....	5
Question 1 : Les efforts pour accroître la participation néo-brunswickoise aux programmes devraient-ils être dirigés vers les artistes ou les organismes artistiques?.....	5
Question 2 : Les efforts devraient-ils se concentrer sur l'augmentation du nombre de demandes, sur la qualité de celles-ci ou sur les deux?	7
Question 3 : Faut-il investir des efforts pour que les artistes du N.-B. soient bien représentés dans les comités d'évaluation par les pairs des programmes du Conseil des arts du Canada? ...	8
Question 4 : Y a-t-il d'autres facteurs qui pourraient influencer nos démarches?	8
Suite à donner.....	9
Conclusions.....	10
Remerciements.....	10
Annexe A : Subventions par habitant par provinces (région atlantique)	11
Annexe B : Montants par habitant par provinces (région atlantique).....	12
Annexe C : Nombre de demandes et nombre approximatif d'acceptations par provinces (région atlantique).....	13
Annexe D : Pairs évaluateurs par habitant par provinces (région atlantique)	14

Résumé

Le présent rapport vise à proposer des axes stratégiques pour atteindre l'un des objectifs principaux du nouveau plan stratégique d'artsnb : accroître la participation des artistes du Nouveau-Brunswick aux programmes de subventions du Conseil des arts du Canada.

Pour commencer, rappelons que le Conseil des arts du Canada accorde des subventions en s'appuyant sur les principes suivants :

- Le financement est accordé selon les recommandations des pairs, qui s'appuient sur l'excellence du travail plutôt que sur la provenance régionale ou provinciale de la demande.
- Les subventions sont accordées selon une évaluation par les pairs qui s'appuie sur les critères d'obtention et les objectifs publiés de ses programmes : mérite artistique, priorités stratégiques, etc. Les décisions du Conseil ne sont pas guidées par le nombre d'habitants ou d'artistes dans une région ni par d'autres facteurs.

Tout en respectant ces principes, nous croyons être en mesure d'accroître le nombre de subventions accordées aux auteurs de demandes néo-brunswickois par le Conseil des arts du Canada.

Pour nous orienter vers une stratégie pertinente, nous avons analysé les statistiques du Conseil des arts du Canada de 2013 à 2018, pour ensuite nous poser les questions suivantes :

Question 1 : Les efforts pour accroître la participation néo-brunswickoise aux programmes devraient-ils être dirigés vers les artistes ou les organismes artistiques?

Question 2 : Les efforts devraient-ils se concentrer sur l'augmentation du nombre de demandes, sur la qualité de celles-ci ou sur les deux?

Question 3 : Faut-il investir des efforts pour que les artistes du Nouveau-Brunswick soient bien représentés dans les comités d'évaluation par les pairs des programmes du Conseil des arts du Canada?

Question 4 : Y a-t-il d'autres éléments qui peuvent nous aider à planifier nos démarches?

De l'analyse des statistiques publiées dans le présent rapport, nous avons tiré les conclusions suivantes :

- Nos efforts pour accroître la participation néo-brunswickoise aux programmes de subventions du Conseil des arts du Canada devraient être dirigés **vers les artistes**.
- Ces efforts devraient viser principalement à **augmenter le nombre de demandes présentées par ceux-ci**.

- On remarque qu'au Conseil des arts du Canada, les artistes du Nouveau-Brunswick **sont déjà bien représentés dans les comités d'évaluation par les pairs.**
- Nos démarches devraient s'orienter vers les groupes suivants : **artistes qui déposent leur première demande de subvention au Conseil des arts du Canada, artistes et communautés autochtones, artistes sourds et handicapés et nouveaux arrivants.**

Nous espérons que les renseignements publiés ici donneront matière à discussion et favoriseront davantage de collaboration entre le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb), le Conseil des arts du Canada et tous les autres intervenants qui souhaitent stimuler la création artistique dans la province.

Précisions sur les statistiques

Les statistiques du Conseil des arts du Canada sont accessibles à l'adresse suivante : chiffreshistoires.conseildesarts.ca.

L'analyse **ne tient pas compte** des acquisitions pour la Banque d'art, du paiement de redevances par le Programme du droit de prêt public, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des fonds spéciaux accordés autrement que par des crédits parlementaires et des fonds accordés à des bénéficiaires à l'étranger.

L'analyse **tient compte** du programme Nouveau chapitre (Canada 150). En 2016-2017, les montants particulièrement élevés des subventions de ce programme non récurrent ont entraîné une hausse du nombre de demandes de subventions et des fonds alloués.

Les statistiques « par habitant » présentées dans ce rapport sont des moyennes par 100 000 habitants. En prenant pour exemple le nombre de subventions accordées, voici les formules utilisées pour les calculer :

Nouveau-Brunswick :

$[(\text{subventions au NB}) \div (\text{population du NB})] \times 100\,000$

Région atlantique :

$[(\text{subventions au NB+NL+NS+PE}) \div (\text{population du NB+NL+NS+PE})] \times 100\,000$

Canada :

$[(\text{subventions dans toutes les provinces et territoires}) \div (\text{population du Canada})] \times 100\,000$

Limites de l'analyse

Les chiffres sont des moyennes par habitant parce que les artistes et les organismes artistiques ne sont pas répartis uniformément sur le territoire canadien; certaines provinces en comptent davantage par habitant que d'autres.

Cela s'explique par des facteurs comme le PIB de la culture et le nombre d'emplois dans le domaine. Pour comprendre, pensons au Nouveau-Brunswick : 2,1 % de la population canadienne y habite, mais seulement 1,3 % des emplois en culture s'y trouvent et l'apport de son secteur culturel au PIB canadien n'est que de 1,0 %, selon les données du recensement de 2016. L'utilité de comparer directement la répartition du financement entre les provinces avec des moyennes par habitant est donc relative.

Ce genre d'information peut toutefois s'avérer utile pour comparer les tendances dans la province avec celles du Canada atlantique en général, puisque la relation entre ces indicateurs dans la région atlantique est similaire à celle du Nouveau-Brunswick. Selon les données du recensement de 2016, 6,6 % des Canadiens habitent dans les provinces atlantiques, mais seulement 4,4 % des emplois en culture s'y trouvent et la contribution du secteur culturel de ces provinces au PIB culturel canadien n'est que de 3,6 %.

Le présent rapport vise donc à comparer les statistiques du Nouveau-Brunswick avec celles de la région atlantique; les statistiques pour l'ensemble du pays sont présentées pour fournir un cadre de réflexion plus large.

	% de la population canadienne	% des emplois canadiens en culture	% du PIB de la culture au pays
Nouveau-Brunswick	2,1 %	1,3 %	1,0 %
Région atlantique	6,6 %	4,4 %	3,6 %

* Source : www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180227/dq180227a-fra.htm

Question 1 : Les efforts pour accroître la participation néo-brunswickoise aux programmes devraient-ils être dirigés vers les artistes ou les organismes artistiques?

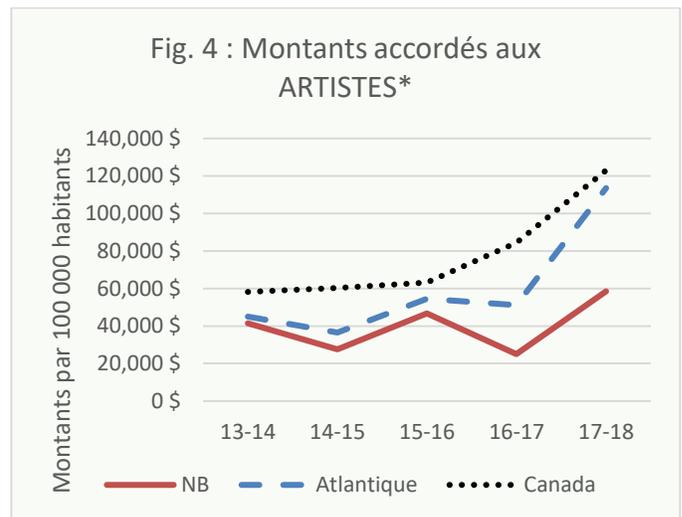
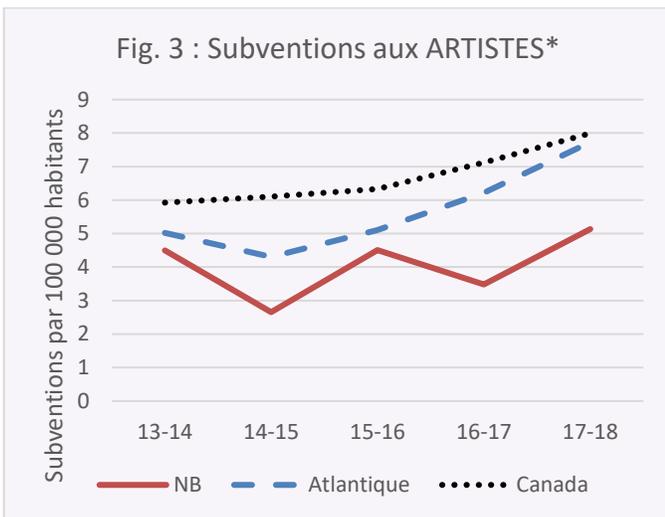
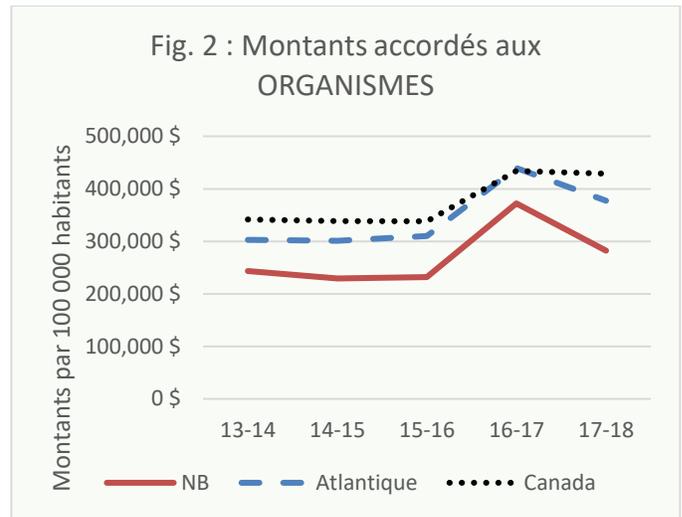
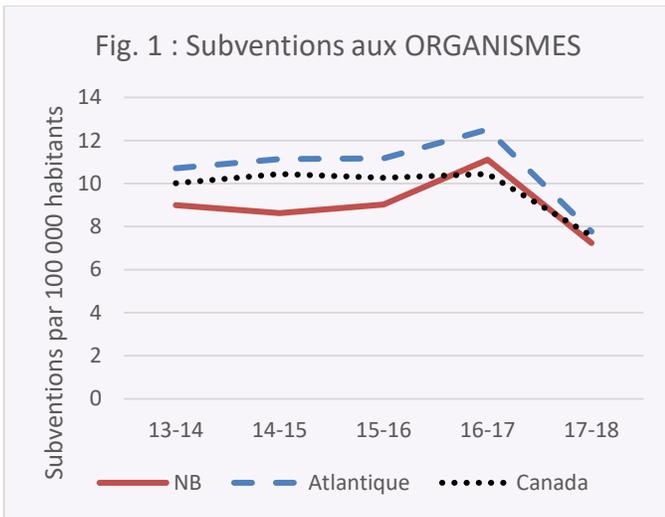
Au cours des deux dernières années, le Nouveau-Brunswick a rattrapé la région atlantique sur le plan du nombre de subventions par habitant accordées à des organismes.

Toutefois, le nombre par habitant de subventions accordées à des artistes ou à des petits collectifs au Nouveau-Brunswick reste inférieur à celui de l'Atlantique, même si la courbe de la province est en train de rattraper celle de l'ensemble du pays.

Nous suggérons de **diriger les efforts vers l'accroissement de la participation des artistes du Nouveau-Brunswick** aux programmes de subvention du Conseil des arts du Canada.

Nombre de subventions par habitant

Montants accordés par habitant

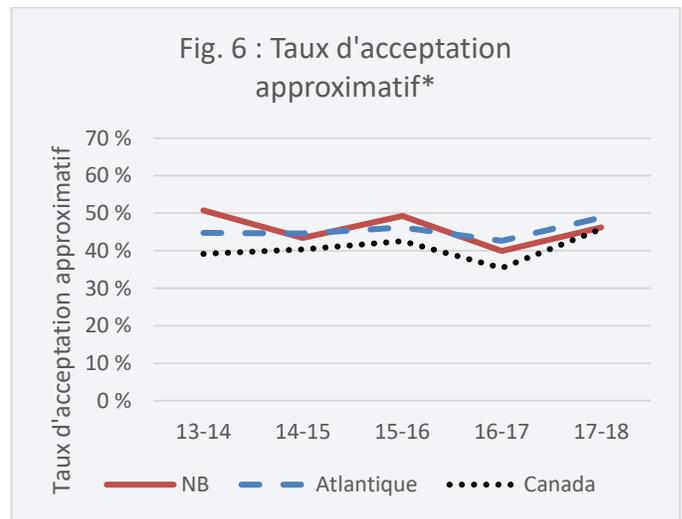
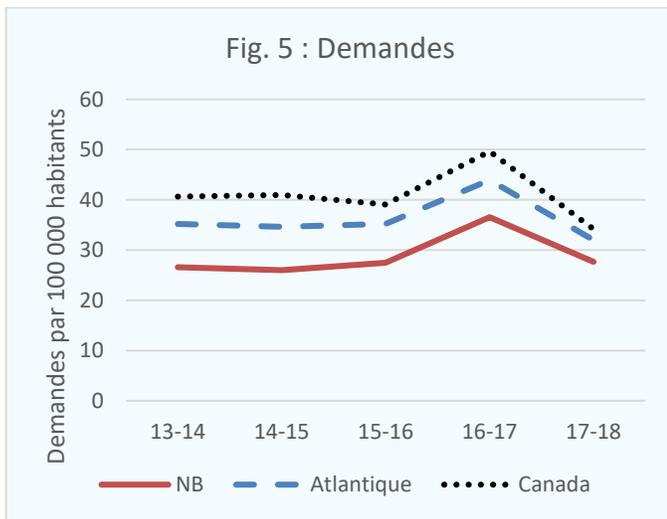


* N.B. : La catégorie ARTISTES comprend aussi les petits collectifs.

Question 2 : Les efforts devraient-ils se concentrer sur l'augmentation du nombre de demandes, sur la qualité de celles-ci ou sur les deux?

Chaque année depuis cinq ans, le nombre par habitant de demandes admissibles provenant du Nouveau-Brunswick est inférieur à celui de l'Atlantique, mais le taux approximatif d'acceptation* des demandes du Nouveau-Brunswick est généralement identique à celui de l'ensemble de la région.

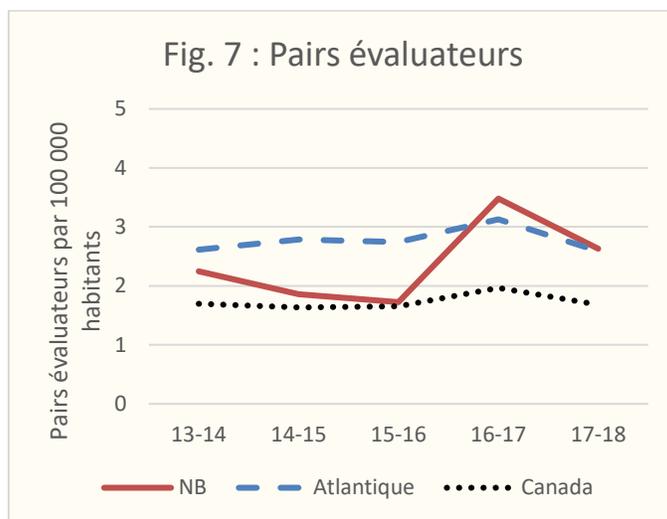
Considérant que le taux d'acceptation des demandes néo-brunswickoises est similaire à celui des autres régions, nous suggérons de **concentrer les efforts sur l'augmentation du nombre de demandes présentées** par les artistes du Nouveau-Brunswick.



* Les courbes ci-dessus indiquent les taux d'acceptation approximatifs pour les années financières; elles ne tiennent pas compte des engagements pluriannuels des subventions de base et composites; elles représentent une division du nombre de subventions accordées par le nombre de demandes reçues dans une année.

Question 3 : Faut-il investir des efforts pour que les artistes du Nouveau-Brunswick soient bien représentés dans les comités d'évaluation par les pairs des programmes du Conseil des arts du Canada?

Les artistes du Nouveau-Brunswick sont déjà bien représentés dans les comités d'évaluation par les pairs du Conseil des arts (figure 7), cela ne pose donc pas de problème.



Question 4 : Y a-t-il d'autres facteurs qui pourraient influencer nos démarches?

Les renseignements suivants ont été transmis à l'équipe du programme d'artsnb par le service de la Recherche, de l'évaluation et des mesures de rendement du Conseil des arts du Canada au début de 2019.

- Programmes ayant reçu **le plus** de demandes du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 :
 - **Explorer et créer** (aide à la recherche, au développement, à la création, à la production et au perfectionnement professionnel des artistes)
 - **Rayonner au Canada** (aide à la diffusion dans des communautés issues de la diversité de partout au pays)
- Programmes ayant reçu **le moins** de demandes du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 :

- **Créer, connaître et partager** (appui aux pratiques artistiques, aux artistes et aux communautés autochtones, inuits et métis)
- **Appuyer la pratique artistique : composante Innovation et développement du secteur** (appuie les groupes, les organismes et les connecteurs culturels canadiens dans la réalisation de projets d'expansion et d'amélioration du secteur artistique)
- Champs de pratique comptant **le plus** de demandes du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 :
 - **Musique et son; littérature; arts visuels**
- Champs de pratique comptant **le moins** de demandes du Nouveau-Brunswick en 2017-2018 :
 - **Pratiques des artistes handicapés ou sourds; arts numériques; arts autochtones**
- Perspectives d'avenir :

« [Début 2019], le Conseil des arts se trouve à mi-chemin d'une initiative de transformation de ses programmes et de doublement graduel de son budget. [...] Le Conseil s'engage à réserver 25 % de ces nouveaux fonds aux bénéficiaires qui en reçoivent pour la première fois. [...] [Le profil pour les artistes en début de carrière et ceux qui démarrent une nouvelle carrière](#) est un bon exemple des nouvelles subventions offertes. Le Conseil a introduit ce nouveau profil pour les artistes qui entament leur carrière professionnelle ou qui en sont à leurs débuts dans un ou plusieurs champs de pratique, dont ceux qui viennent d'arriver au Canada et pourraient avoir reçu une formation ou commencé une carrière dans leur pays d'origine. »

Compte tenu de ce qui précède, nous suggérons de **diriger les efforts vers les groupes suivants** :

- **Auteurs d'une première demande aux programmes de subventions du Conseil des arts du Canada**
- **Artistes et communautés autochtones**
- **Artistes handicapés ou sourds**
- **Nouveaux arrivants**

Suite à donner

Pour répondre aux questions suivantes, il faudrait disposer de davantage de données et faire une analyse plus approfondie :

- Au Nouveau-Brunswick, quelle est la différence entre le nombre de demandes et le nombre d'acceptations des artistes et ceux des organismes?

- Quels sont les obstacles qui empêchent les artistes du Nouveau-Brunswick de demander des subventions au Conseil des arts du Canada? (Manque d'information, perceptions, expériences passées, obstacles techniques, etc.)
- De quels partenariats ou sources de financement pourrait-on tirer avantage dans nos démarches?

Conclusions

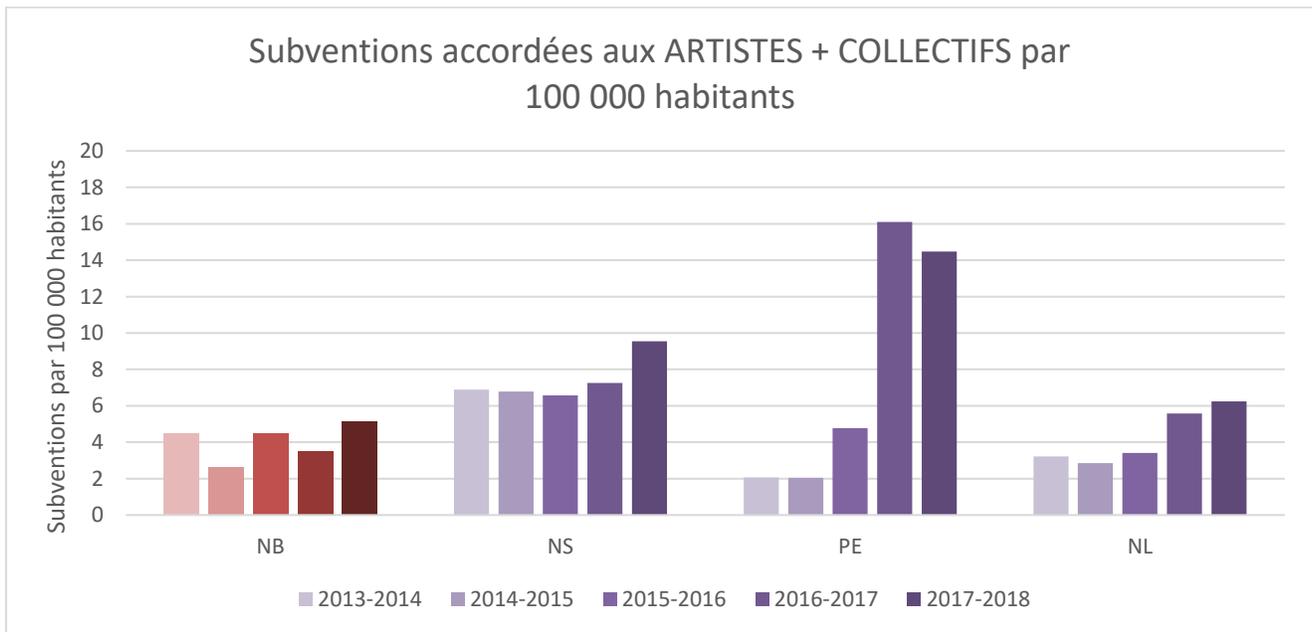
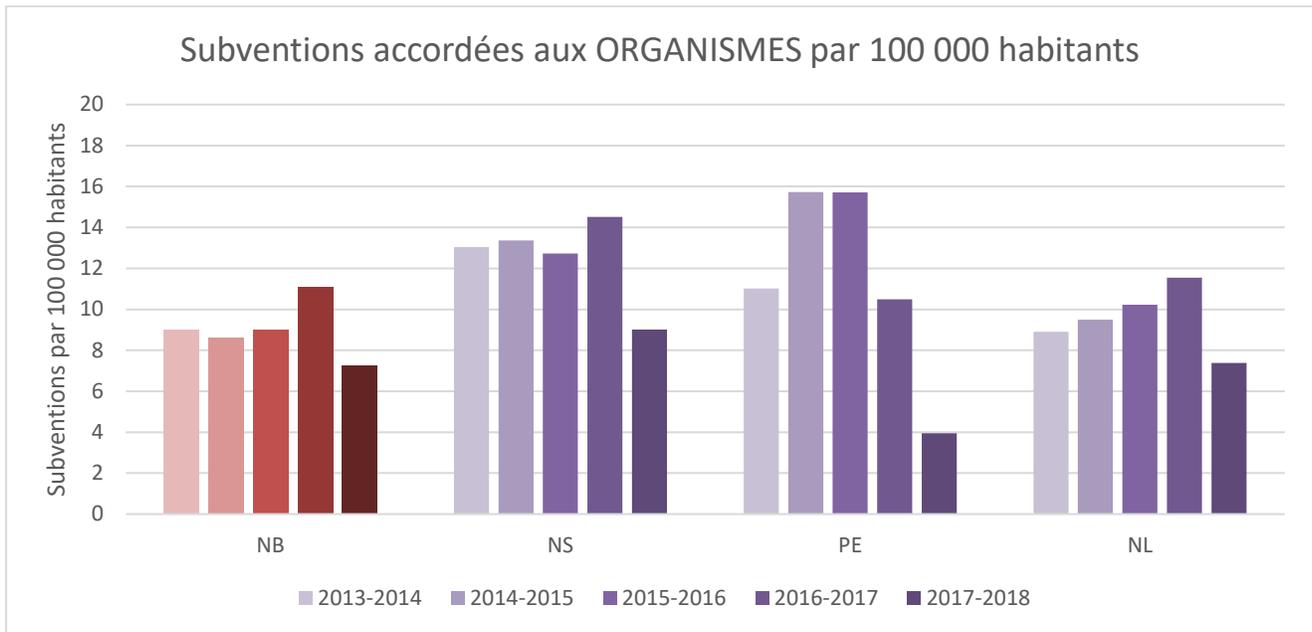
En ce qui concerne les subventions et les montants accordés par le Conseil des arts du Canada aux artistes et aux organismes artistiques du Nouveau-Brunswick, de la présente analyse nous tirons les conclusions suivantes :

- Le taux de demandes acceptées au Nouveau-Brunswick est équivalent à celui des autres régions du pays, ce qui veut dire qu'en moyenne, les demandes provenant du Nouveau-Brunswick sont aussi souvent acceptées que celles des autres provinces; par contre, trop peu d'artistes néo-brunswickois en présentent.
- Par conséquent, le nombre de subventions accordées au Nouveau-Brunswick par habitant est généralement inférieur à celui de l'ensemble du pays.
- Pour améliorer cette moyenne, des efforts doivent être déployés pour augmenter le nombre de demandes présentées; cette conclusion s'impose de façon plus évidente pour les artistes que pour les organismes.
- Comme les statistiques pour l'ensemble de la région atlantique sont meilleures que pour la seule province du Nouveau-Brunswick, une consultation avec les provinces voisines pourrait aider à élaborer un plan d'action.
- Le Nouveau-Brunswick est déjà bien représenté dans les comités d'évaluation par les pairs du Conseil des arts du Canada.
- En concentrant nos efforts sur les artistes et les communautés autochtones, les artistes handicapés ou sourds, les auteurs d'une première demande et les nouveaux arrivants, nous pourrions augmenter leur taux de participation aux programmes.

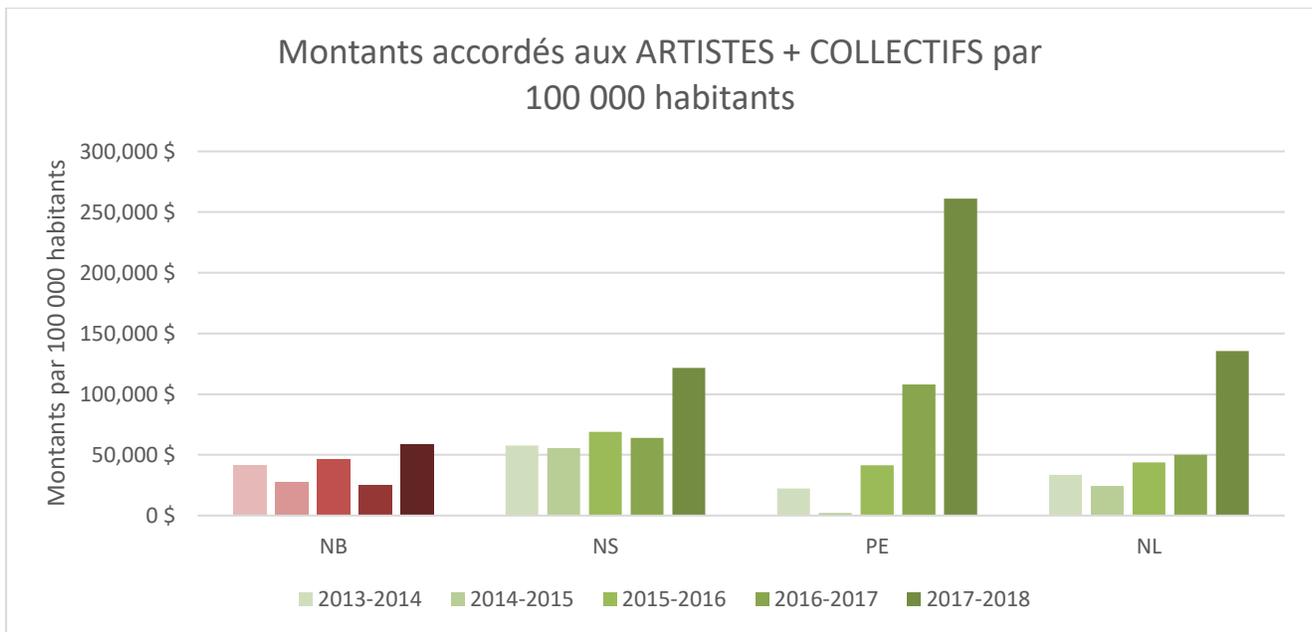
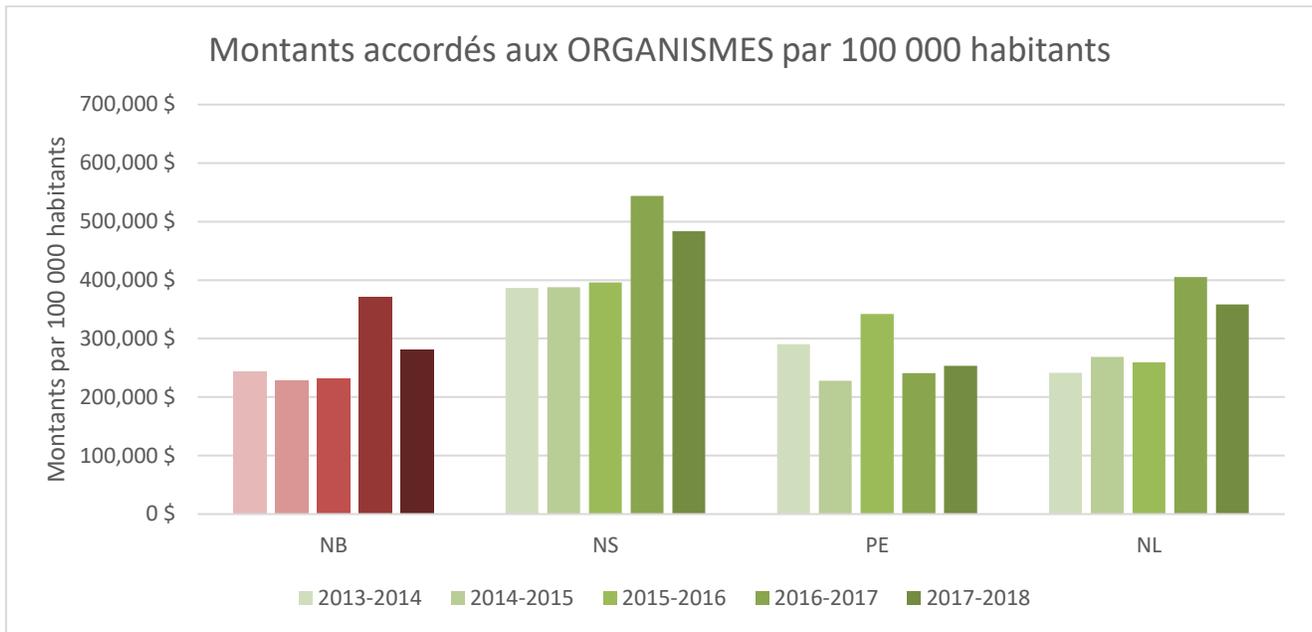
Remerciements

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick tient à remercier le Conseil des arts du Canada, et tout particulièrement l'équipe de Recherche, évaluation et mesures de rendement, ainsi que celle de Politiques, planification et veille stratégique pour leur collaboration tout au long de ce projet. Ce rapport n'aurait pu être produit sans leur généreux appui.

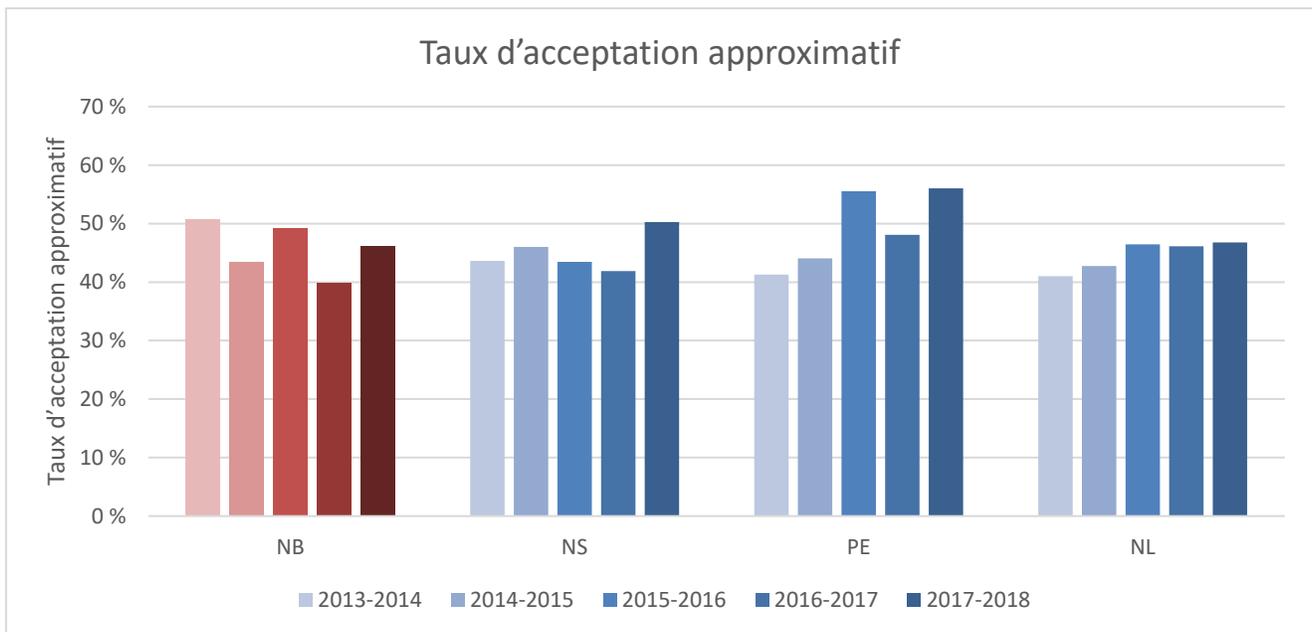
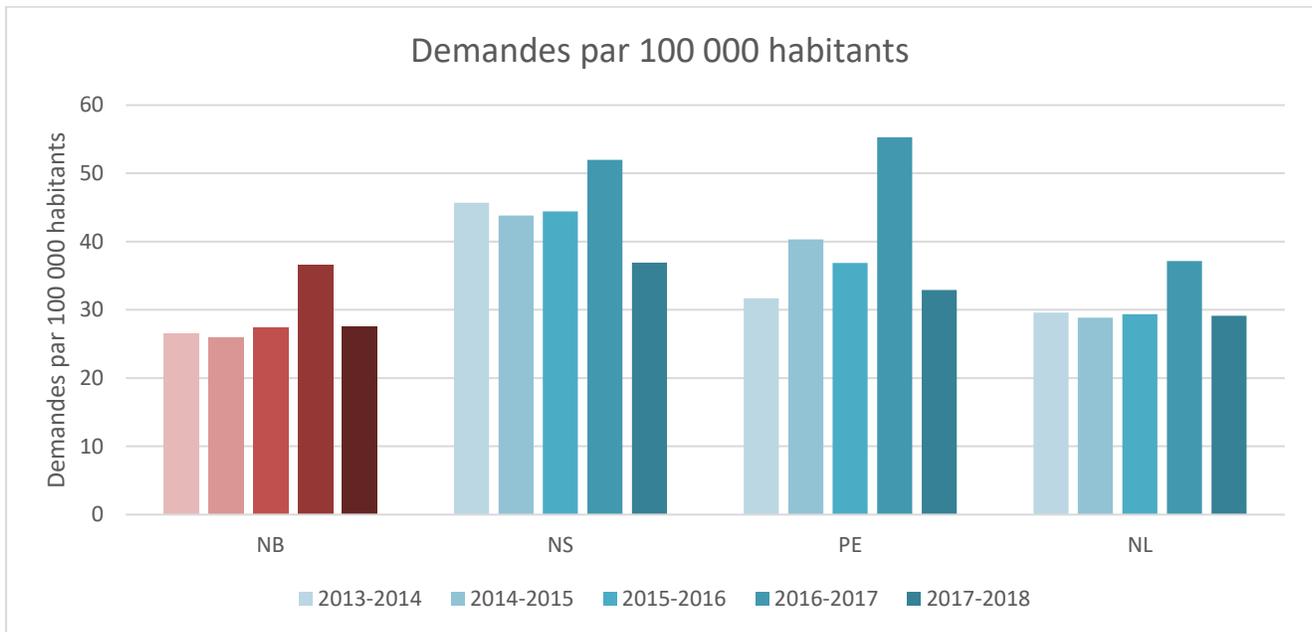
Annexe A : Subventions par habitant par provinces (région atlantique)



Annexe B : Montants par habitant par provinces (région atlantique)



Annexe C : Nombre de demandes et nombre approximatif d'acceptations par provinces (région atlantique)



Annexe D : Pairs évaluateurs par habitant par provinces (région atlantique)

